



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre la radicalisation islamiste

Question au Gouvernement n° 1521

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ISLAMISTE

M. le président. La parole est à M. Olivier Becht.

M. Olivier Becht. Monsieur le Premier ministre, l'auteur de l'attentat de Strasbourg a été retrouvé et définitivement neutralisé. Il faut en remercier et en féliciter nos forces de police. Strasbourg peut enterrer ses morts et la France, une fois de plus, pleurer les victimes du terrorisme.

J'ai attendu cette semaine pour m'exprimer sur ce sujet afin de ne pas laisser l'émotion l'emporter sur la raison. C'est donc plein de tristesse mais aussi, de nouveau, plein d'espérance que je m'adresse à vous.

L'année dernière, le groupe UDI, Agir et indépendants avait présenté dans cet hémicycle, à l'occasion de l'examen du projet de loi renforçant la lutte contre le terrorisme, des amendements proposant l'incarcération des personnes radicalisées ayant fait allégeance à une mouvance terroriste et représentant un danger pour la sécurité : nous proposons que cette incarcération ait lieu après passage devant un tribunal, et non à la suite de l'apposition d'une signature au bas d'une simple lettre de cachet administrative. Ces amendements ont été rejetés.

Au printemps dernier, j'ai déposé à votre cabinet, monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'auprès du Président de la République puis sur le bureau de l'Assemblée, une proposition de loi comportant des mesures très concrètes pour donner une réponse globale au phénomène de la radicalisation islamiste par la prévention mais aussi par la répression.

Je l'ai fait, animé de l'expérience vécue durant mes dix années de mandat de maire en Alsace ayant été confronté à ces problèmes, sans aucun populisme et volontairement sans écho médiatique pour travailler dans la confiance et la sérénité. J'attends toujours la réponse.

Monsieur le Premier ministre, nous ne gagnerons cette guerre qu'en traitant le mal à la racine. Nos forces de l'ordre, nos services de renseignement, nos militaires de l'opération Sentinelle sont épuisés et ne peuvent déjouer toutes les tentatives criminelles.

Or nous avons besoin d'une réponse globale ; nous avons besoin d'une réponse qui vienne maintenant, non dans un an. Les propositions sont sur la table ; elles ne sont ni simples ni parfaites, mais elles doivent être débattues avec audace et courage ; nous le devons aux Français.

Monsieur le Premier Ministre, ma question est simple : quelle est aujourd'hui la stratégie de votre Gouvernement ? (Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nunez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous nous interrogez sur la stratégie du Gouvernement pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation. Cette lutte passe d'abord par la détection. Or, comme vous le savez, le dispositif de détection fonctionne désormais parfaitement grâce à une plateforme et aux signalements. L'individu auteur des attentats de Strasbourg avait ainsi été détecté en détention. *(M. Olivier Becht s'exclame.)*

Les services de renseignement doivent ensuite effectuer un suivi de chacun des individus signalés. Pour ce faire, les moyens humains ont été renforcés et les moyens budgétaires augmentés, ce qui a permis de développer les techniques de renseignement. La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme entrée en vigueur en octobre 2017 a, quant à elle, donné des moyens juridiques nouveaux en autorisant une action en termes de police administrative.

Cette stratégie se traduit concrètement par une action répressive. Ainsi, l'action des services de renseignement a conduit à judiciariser plusieurs dizaines d'individus qui ont été poursuivis et écroués pour association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste : les suites judiciaires sont donc effectives. Je rappelle que sept attentas ont été déjoués depuis le début de cette année, et que cinquante-six l'ont été depuis la fin de l'année 2013.

Vous souhaitez également une action préventive. Une telle action est également engagée : les individus qui sont détectés et suivis pour radicalisation bénéficient en effet, quand cela est possible, d'un suivi éducatif, social, médical et de réinsertion mis en place par les services de l'État et les collectivités locales, notamment dans le cadre du plan annoncé par le Premier ministre en février 2018. Ces actions de prévention, qui mobilisent de nombreux acteurs sur la houlette des préfets, ont permis d'éviter que des individus se radicalisent.

Des individus mais aussi des groupes sont suivis : comme vous le savez, ont ainsi été fermés dans le Bas-Rhin les locaux d'une structure associative ultra-communautariste. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Becht](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1521

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Intérieur (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 décembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 décembre 2018](#)